

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

DOMMAGES CAUSÉS PAR LES VENTS VIOLENTS LE BAC INFORME LES ASSURÉS

Montréal, le 14 mai 2009 - Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) désire informer les résidents des régions touchées par les vents violents des dernières heures que la majorité des contrats d'assurances habitation et automobile couvrent les dommages matériels occasionnés par ce type de manifestation de la nature.

Toutefois, en raison de la diversité des choix qui s'offrent aux assurés quant aux protections disponibles en matière d'assurance habitation, il est fortement conseillé aux sinistrés de communiquer avec leur assureur ou leur courtier afin de valider l'étendue de leur contrat d'assurance, et ce, dans les plus brefs délais. En effet, certains dommages, comme ceux causés aux piscines extérieures par exemple, ne sont pas nécessairement inclus dans les contrats d'assurance habitation de base. Il importe également de spécifier que les arbres ou les arbustes endommagés par le vent ne sont habituellement pas couverts.

Quant aux véhicules automobiles ayant subi des dommages, le BAC rappelle que ces derniers sont couverts en vertu du contrat d'assurance automobile selon que l'assuré ait acheté la protection « *Tous risques* », « *Accident sans collision ni versement* », ou encore, la protection « *Risques spécifiés* ».

La population touchée est invitée à prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger ses biens et d'éviter toute aggravation des dommages. Le BAC conseille également aux sinistrés de conserver toutes les factures ou pièces justificatives relatives aux dépenses engagées en raison des dommages, et, de prendre des photos ou une vidéo des biens détériorés.

Enfin, il est toujours préférable, et ce, peu importe l'étendue des dommages subis et des protections d'assurance achetées, de communiquer avec son assureur ou son courtier. Pour tout autre renseignement, le Centre d'information sur les assurances est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les assurés peuvent ainsi obtenir des réponses à leurs questions en composant le 514 288-4321 ou le 1 877 288-4321 ou en visitant le site Web www.infoassurance.ca.

À propos du BAC

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre.

– 30 –

Renseignements : Alexandre Royer
Conseiller en affaires publiques
Téléphone : 514 288-1563 poste 232
Tél. cellulaire : 514 953-0828